

par COURRIEL

Le 21 novembre 2018

Monsieur Claude Hallée

Monsieur Clément Laporte

Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants

La Fondation de la deuxième chance

75 Carré Sir Georges-Étienne-Cartier

Montréal, (Québec) H4C 3A1

**Objet : Ajustement de l’attribution de la contribution pour l’année financière 2018**

Messieurs,

Tel que prévu à l’article 1.4 de l’Annexe B de l’Accord de contribution entre nos deux organismes pour l’actualisation du projet novateur « Centre multi-services en partenariat », nous désirons vous informer qu’un réajustement du budget pour l’exercice financier se terminant au 31 décembre 2018 nous apparaît nécessaire.

En effet, certaines circonstances imprévisibles (départ d’un employé et processus d’embauche nécessaire) nous obligent à retarder le démarrage d’un atelier d’employabilité ce qui a pour conséquence qu’une partie de la prestation prévue en 2018 se tiendra plutôt au début de l’année financière 2019.

À ce moment-ci, nous ne prévoyons pas que le décalage de l’animation de cet atelier en employabilité modifie le plan de travail pour l’année 2019 et donc à ce titre, nous souhaiterions pouvoir déplacer une partie des sommes allouées pour cette activité vers le budget de l’année 2019.

De plus, comme nous avons pu procéder à la commande de plusieurs équipements prévus dans le budget de l’an 1, nous sommes à même d’ajuster nos prévisions budgétaires aux montants de dépenses réelles et de vous soumettre un budget final pour l’année financière 2018.

Vous trouverez joint à la présente lettre un tableau explicatif des ajustements budgétaires apportés.

Nous vous assurons de notre disponibilité et n’hésitez pas à communiquer avec nous advenant toutes questions de votre part au sujet de notre actuelle demande.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

|  |
| --- |
| Thérèse Boucher, |
| Coordonnatrice jeunes contrevenants  Direction adjointe programme jeunesse  Réadaptation adolescents et jeunes contrevenants |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |
|  |  |